



REGROUPEMENT À LA DÉFENSE

LA DIRECTION NOUS ABANDONNE !

Nos inquiétudes partagées depuis janvier n'ont pas bougé d'un mètre carré : cantine sous dimensionnée, bureaux sur-densifiés (5 m²/poste), bâtiment inadapté à nos métiers, conditions de travail menacées.

Depuis? **La Direction refuse toute négociation collective d'aménagement.**

LE "PLAN" DE LA DIRECTION

- **Des mesurette**s dérisoires : des propositions cosmétiques, ultra-limitées et soumises à des critères restrictifs.
- **Un recul social inacceptable** : loin des compensations obtenues lors du déménagement à Vitry en 2015 (Navigo remboursé pendant 24 mois, aides garde d'enfants).
- **Des millions d'économies sur le bail réalisées sur notre dos** et au détriment de nos conditions de travail.

PAS D'ACCORD COLLECTIF... MAIS LA DIRECTION PROPOSE D'ÉTUDIER LES SITUATIONS INDIVIDUELLES AU CAS PAR CAS

La Direction refuse de négocier pour tout le monde, et renvoie chacun à un arrangement individuel avec les RH.

Traduction : débrouillez-vous seul !

C'est face à l'isolement que le collectif compte.



NOTRE PROPOSITION

- Contactez vos RH et exposez votre situation personnelle (par écrit c'est mieux).
- En parallèle, **signalez-nous votre cas.**
 - on consolide les situations,
 - on identifie les problèmes communs,
 - on porte vos demandes auprès de la Direction et des CSE / CSSCT,
 - et si nécessaire auprès des administrations concernées.



La Direction ferme déjà certaines portes (télétravail supplémentaire, participation carburant...). On ne promet pas de miracle — mais un **rapport de force** et un relais qui ne lâche rien.

Plus on est nombreux, plus on pèse. Un dossier individuel se balaie d'un revers de main. Pas un collectif organisé. Rejoignez la CFE-CGC.



LA CFE-CGC EST L'UNIQUE SYNDICAT DÉDIÉ EXCLUSIVEMENT À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ENCADREMENT

contact@cfecgc-casino.org

BULLETIN D'ADHESION SNGC CFE-CGC 2026



Pour adhérer : remplissez ce bulletin et envoyez le à contact@cfecgc-casino.org

Déjà adhérent en 2025 ? Rendez-vous sur cfecgc-casino.org/adhesion/ pour renouveler

Adhésion annuelle : 116€ • Fiscalement déductible à 66% • Possibilité de prélèvement en 4x

INFORMATIONS PERSONNELLES

Etat civil : Mme. M.

Prénom : Nom :

Adresse :

CP : Localité : Téléphone :

Email (au choix pro ou perso) :

Date d'entrée dans le groupe : Date de naissance :

Entreprise : Etablissement :

Service : Statut : Agent de Maîtrise Cadre Autre

Je ne souhaite pas recevoir les communications du SNGC CFE-CGC

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives (fichiers adhérents, inscription aux formations, tenue de réunions, colloques, évènements, cotisations...). La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi à l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées et ne sont pas commercialisées. Nous les conserverons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à limitation du traitement en nous écrivant à contact@cfecgc-casino.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. En adhérant, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC (syndicales, fédérales et confédérales) afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et administratives en interne. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité site & application internet en cliquant sur le lien suivant : <https://cfecgc-casino.org/mentions-legales/>

MODALITE DE PAIEMENT

Par prélèvement : remplissez le mandat SEPA ci-dessous et **joignez un RIB** au format IBAN BIC

Par carte bancaire :
scannez le code suivant -->
ou rendez-vous sur
cfecgc-casino.org/adhesion/



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Syndicat National du Groupe Casino à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat National du Groupe Casino. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom, Prénom		Désignation du créancier	Syndicat National du Groupe Casino
Adresse		Syndicat National du Groupe Casino	
Code postal		12 rue de la chance	
Ville / Pays		42100 Saint Etienne France	FR 85 ZZZ 583293

Désignation du compte à débiter			
IBAN	F	R	<input type="text"/>
BIC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type de paiement : RÉCURRENT			

Date et signature du titulaire du compte :

Désignation et nom du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même :

En signant ce mandat, j'autorise le SNGC CFE-CGC à prélever ma cotisation annuelle sur le compte désigné ci-dessus jusqu'à dénonciation de ma part. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.